Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 40

Artikel: Allemagne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-270647

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

53° Assemblée des délégués

Samedi 25 et dimanche 26 avril 1964 au Casino, Steigstrasse 26, Schaffhouse

Dès 13 h. 30, à l'entrée de la salle, dis-tribution des cartes de vote et d'excursion.

14 h. 30, Assemblée des délégués.

- Ordre du jour :
- 1. Appel des délégués.
- 2. Nomination des scrutateurs.
- 3. Rapport annuel.
- 4. Rapport de la trésorière.
- 5. Rapport des vérificatrices des comptes.
- 6. Fixation de la cotisation annuelle.
- Congrès de l'Alliance internationale des femmes, du 19 août au 2 sep-tembre 1964, à Trieste.
- 16-16 h. 30, Suspension de la séance et rafraîchissements.
- 8. Rapport sur l'activité de la section de Schaffhouse.
- 9. Divers.
- Repas du soir libre (non organisé). 20 h., Conférence de M. Gerd Spitzer, dr en droit, vice-président de l'auto-rité tutélaire de la Ville de Zurich, membre de la Commission d'étude du Département fédéral de justice et police pour la révision du droit de la famille : « **Vor einer Teilrevision des** Familienrechtes »

Après la conférence, Réception au Ca-

Dimanche 26 avril

- 9 h., séance privée.
- 11 h. 45, promenade sur le Rhin à Stein a. Rh. Dîner à Stein a. Rh.
- 15 h., départ de Stein a. Rh.
- 16 h., retour à Schaffhouse.

- 8 h. 15, culte protestant, Mme M. Meister-Spörri, au Casino.
- 7 h., messe avec sermon.
- h., messe (service pour enfants) à l'église cath. romaine Santa Maria (près du Casino).





Une salle de bains 1 m^2

pour week-end, chalets. studios, chambres, etc.

B. Petzold

17, rue de la Servette Téléphone 33 80 30 - Genève

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES **AUX PETITS LUTINS**

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66 GENÈVE

Confections soignées pour enfants

A l'Alliance de sociétés féminines suisses

Proposition de la Commission suisse des femmes de l'Alliance des indépendants

Par arrêté du Conseil fédéral du 26 novembre, l'initiative populaire concernant la lutte contre l'alcoolisme tendant à une revision de l'article 32 bis de la Constitution est reconnue acceptable.

Au nom de la commission suisse des femmes de l'Alliance des indépendants, la résolu-tion suivante sera mise en discussion à l'assemblée des déléguées des 14 et 15 mai 1964 :

L'assemblée des déléguées salue l'initiative con-tre l'alcoolisme prévue sur la base d'une revision de l'article 32 bis de la Constitution. Elle charge la direction de l'Alliance de sociétés féminines suisses d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour la faire aboutir.

Le comité de l'Alliance est, en principe, d'accord avec cette résolution; il propose cependant un texte quelque peu modifié qui assure une plus grande liberté d'action:

L'assemblée des déléguées salue tout effort en vue de la lutte contre l'alcoolisme sur la base d'une revision de l'article 32 bis de la Constitution fédé-rale. Elle charge le comité de l'Alliance de socié-tés féminines suisses de suivre la question de près et de prendre en temps voulu les mesures nécessaires.

Proposition du Centre de liaison de Zurich création d'un service central et neutre de conférences comprenant aussi la documentation utile et une liste de conférenciers. Motivation : Un nombre considérable de

problèmes suisses importants se présentent aux femmes, telles les revisions de l'AVS, l'assurance-maternité, la revision du code civil, du code pénal; des problèmes d'économie poli-tique et des questions intéressant les consom-mateurs; la situation de la femme; les droits politiques dans les différents cantons, etc. La nécessité pour les conférenciers et conféren-cières de récolter les informations utiles, lesquelles ont été souvent rassemblées par d'au-tres, occasionne, pensons-nous, une perte de temps et de travail considérables.

Les conférencières devraient pouvoir dispo-ser d'une documentation de base qui serait centralisée au Secrétariat féminin suisse. Il centralisée au Secrétariat féminin suisse. Il serait ainsi plus aisé de trouver des conférencières. Il serait probablement possible à l'Alliance de sociétés féminines suisses de mettre une liste de conférencières à la disposition de ses membres dans un temps relativement court. Alors que les droits politiques de la femme sont à l'ordre du jour, l'Alliance considère comme une nécessité de développer les services de conférences, surtout à la campagne.

le gaz est indispensable

Assemblée d'information de la Commission des professions féminines de l'Alliance de sociétés féminines suisses

A la fin du mois de mars, à Zurich, a eu A la fin du mois de mars, à Zurich, a eu lieu une séance d'information touchant au problème des possibilités d'avancement professionnel pour les femmes. Organisée par la Commission des professions féminines de l'Alliance de sociétés féminines suisses, cette assemblée réunissait en particulier de nombreuses représentantes des associations professionnelles et conseillères en profession privées ou rattachées à un service public, venant de toute la Suisse. toute la Suisse.

Introduits par Mme Dr. Dora Rittmeyer-Iselin, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses et Mlle Nelly Baer, présidente de la commission des professions féminines, un orateur, M. E. Tondeur, représentant l'Association suisse pour le perfectionnement de la formation professionnelle et scientifique, et six oratrices, Mme O. Garlando, vice-présidente de l'Association féminine suisse des arts et métiers, à Lucerne, Mlle M. Schindler, adjointe de la Société suisse des employés de commerce, à Zurich, Mlle Charlotte Pfenninger, secrétaire de direction à Bâle, Mme Dr jur. S. Steiner-Rost, à St-Gall, Mme M. Studer, Hôtel Carlton-Elite, à Zurich, et sœur Noémi Boucart, directrice de l'école perfectionnement de la Croix-Rouge pour les infirmières, firent part de leurs expériences Introduits par Mme Dr. Dora Rittmeyer les infirmières, firent part de leurs expériences et de leurs conclusions dans les différentes branches qu'ils représentent.

manches qu'ils représentent.

M. Tondeur souleva dans son exposé les problèmes matériels et humains du travail de la femme, ainsi que les possibilités qui lui sont offertes de manière générale. Il esquisal e développement considérable du travail de la femme depuis le début du XIXe siècle, en particulier, son appréciation dans le pasé et à l'heure actuelle, ainsi que le rôle que joue la profession dans la vie d'une femme.

L'ACCÉS AUX POSTES A RESPONSABILITÉ

Les six conférencières donnèrent un aperçu des conditions matérielles et morales des dif-férentes professions qu'elles représentent, des nombreuses possibilités de perfectionnement qui existent maintenant dans la plupart des branches, permettant ainsi de plus en plus la promotion de femmes à des postes supérieurs. Sans entrer dans les détails des différents métiers, on peut relever que des tendances très générales et analogues se dégagent dans le développement et les possibilités d'avenir du travail féminin dans tous les domaines. des conditions matérielles et morales des dif-

Les conclusions que l'on peut tirer de cette très intéressante assemblée sont en substance les suivantes: tous les cercles féminins ou

non, qui s'intéressent au travail de la femme se préoccupent tout particulièrement du per-fectionnement et des chances d'avancement

A notre époque, où les exigences profes-sionnelles augmentent sans cesse pour tous, il faut que la femme aussi accroisse ses con-naissances professionnelles.

D'autre part, les femmes qui font carrière ont le légitime désir de réussir dans leur pro-fession et d'accéder aux postes à responsabi-lités qui correspondent à leur savoir et à leurs prestations. Dans ce domaine, elles ont encore prestations. Dans ce commune, eme one check à vaincre de nombreux préjugés et, pour réa-liser leurs ambitions, doivent vouer tous leurs soins à une très solide préparation.

Elles sont aidées à l'heure actuelle dans leur Elles sont aidees a l'heure actuelle dans leur promotion professionnelle et sociale par des facteurs économiques: l'expansion, d'une part, et d'autre part, son corollaire, le manque toujours plus grand de personnel bien formé et consciencieux et l'instabilité très grande d'une partie du jeune personnel, qui profite des salaires de « conjoncture » pour faire de aes saures de « conjonctire » pour faire de la surenchère et changer constamment de places pour des avantages matériels immédiats plus ou moins grands. Il est facile de voir que ces éléments favorables sont cependant une arme à double tranchant, si on ne veille pas soigneusement à une bonne formation.

IMPORTANCE D'UNE FORMATION SOLIDE POUR TOUTES

Tous ceux et celles, donc, qui se vouent à la défense du travail féminin, savent qu'il faut faire des efforts toujours plus importants pair lure use ejoris soujours pius importants pour persuader celles qui veulent avancer que, malgré les trop grandes facilités conjonctu-relles au départ, les femmes doivent se per-fectionner et apprendre à travailler de ma-nière indépendante dans leur travail pour nière indépendante dans leur travail pour réussir. On ne mettra jamais assez en garde les jeunes filles contre la tentation de renoncer à une formation de base solide ou de ne pas à une formation de base solide ou de ne pas se spécialiser dans un domaine précis pour pouvoir plus vite profiter de la conjoncture actuellement favorable, en gagnant ainsi ra-pidement et confortablement leur existence, mais en risquant de saboter leur avenir. En effet, seules celles qui sont bien formées dans différentes branches et de manière solide au-ront par la suite des chances d'avancement et l'accession à des poètes synérieurs qui liu de d'accession à des postes supérieurs, au lieu de végéter dans la médiocrité, pour l'instant assez dorée, mais connaît-on l'avenir économique et ses aléas s

La Chambre des députés vient d'adopter une nouvelle loi permettant aux Hollandaises épousant un étranger de choisir leur nationalité.

MARCHÉ COMMUN

A partir du 1er janvier 1966, les femmes des six pays membres de cette organisation recevraient les mêmes salaires que les hommes.

Le Parlement polonais a voté une nouvelle loi qui prévoit l'élévation de l'âge minimum du mariage, l'aggravation des conditions du divorce et une juste répartition du revenu et des biens entre époux.

A l'heure actuelle, il y a en URSS plus de femmes que d'hommes exerçant une profession. C'est ainsi que les trois-quarts des médecins et le 70 y du corps enseignant primaire et secondaire, le 60 % des commerçants et le 48 % de tous les ouvriers et des employés sont des femmes. Mais bien des choses manquent encore pour éviter aux mères de famille le surmenage à la maison : crèches et jardins d'enfants, appareils ménagers, aliments préparés à l'avance, etc.

ÉTATS-UNIS

Huit millions de femmes exerçant une profession, c'est-à-dire une sur trois, vont être au bénéfice du principe «à travail égal, salaire égal », à parir du 10 juin 1964. Cette loi avait été signée par le président Kennedy le 10 juin 1963 et entre en vigueur au bout d'une année.

AMÉRIQUE

Les Conseils nationaux des femmes du conti-nent américain, à savoir de la Bolivie, de la Co-lombie, de la République dominicaine, de l'Equa-teur, de Haïti, du Pérou et des Etats-Unis ont créé, lors d'une réunion à Bogota, un Centre de l'émis-phère occidental, dans le genre du Centre euro-péen du CIF.

Le Service d'information de l'OTAN comprend maintenant un secteur féminin dirigé par Mme Inga Haag, Allemagne. (Suite des informations étrangères à la page 5)

Pour vos tricots, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande

Que ce soit dans les proefssions universi-taires, le personnel soignant, le commerce, l'hôtellerie, les arts et métiers, partout il faut l'hôtellerie, les arts et métiers, partout il faut une formation impeccable pour pavvenir à une situation intéressante, des comaissances étendues, générales et particulières, fournir d'excellentes prestations et, en plus, avoir des qualités personnelles et de caractère: connaissance de la littérature, de l'art, des langues, tact, diplomatie, amabilité, fermeté et largeur de vue en particulier.

Des cours de perfectionnement sont orga-nisés dans de nombreuses branches et facili-tent ainsi l'ascension professionnelle des fem-mes. On commence à donner dans certaines entreprises les mêmes possibilités aux jeunes filles qu'aux jeunes gens : stages à l'étranger, facilités de suivre des cours ou de préparer des diplômes spéciaux dans le cadre du tra-rail

On peut relever que plusieurs semmes oc-cupent maintenant des postes importants dans les universités et les institutions de recherches.

DEUX ROLES IMPORTANTS QUI PEUVENT ÊTRE CONCILIÉS

Ne manquons pas de dire qu'il existe mal-Ne manquons pas de dire qu'il existe mal-beureusement chez nous un préjugé très en-raciné contre la femme mariée qui travaille. On estime trop souvent qu'il n'est pas pos-sible de concilier, pour celles qui ont une fa-mille, leur rôle d'épouse et de mère et leur profession. C'est une question très controver-sée qui pourrait être traitée pour elle seule. Disons simplement qu'il s'agit là avant tout d'un problème d'organisation intelligente et que c'est la qualité individuelle de la femme qui est en cause. Pourquoi ne pourrait-elle pas se réaliser dans sa profession, tout en appor-tant aux siens son amour et sa compréhen-sion? Avoir une maturité humaine et un hotant aux siens son amour et sa compréhen-sion ? Avoir une maturité humaine et un ho-rizon élargi, n'est-ce pas aussi important que de savoir faire la cuisine, vasinguer ses car-reaux ou épousseter ses meubles et faire la lessive ? Avoir des contacts humains intéres-sants et des responsabilités personnelles sont un apport certe plus enrichissant pour l'en-tourage d'une femme que des conversations sans intérêt dans un salon de thé ou des ba-vardages insignifiants dans les boutiques. En conclusion, une séance riche en encei-

En conclusion, une séance riche en ensei-gnements et très réconfortante pour l'avenir du travail de la femme.